



**HAL**  
open science

## Comment j'ai écrit 'Profession: décideurs'. Entretien avec Catherine Grémion

Catherine Gremion, Sylvain Brunier, Patrick Castel, Marie-Emmanuelle Chessel, Odile Macchi

### ► To cite this version:

Catherine Gremion, Sylvain Brunier, Patrick Castel, Marie-Emmanuelle Chessel, Odile Macchi. Comment j'ai écrit 'Profession: décideurs'. Entretien avec Catherine Grémion. *Entreprises et histoire*, 2019, 4 (97), pp.133 - 138. 10.3917/eh.097.0130 . hal-02908525

**HAL Id: hal-02908525**

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02908525>

Submitted on 4 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0 International License

## DOCUMENT

### COMMENT J'AI ECRIT *PROFESSION : DECIDEURS* PAR CATHERINE GREMION

**Entretien avec Sylvain Brunier**, chargé de recherche CNRS, CSO (CNRS-Sciences Po)  
**Patrick Castel**, chargé de recherche Sciences Po, CSO (CNRS-Sciences Po)  
**Et Marie-Emmanuelle Chessel**, directrice de recherche CNRS, CSO (CNRS-Sciences Po)  
**Transcription par Odile Macchi**, chercheuse associée au CEMS (EHESS)

#### Version auteur

##### Référence de la version éditée :

Brunier Sylvain, Castel Patrick, Chessel Marie-Emmanuelle *et al.*, « Catherine Grémion : comment j'ai écrit *Profession : décideurs* », *Entreprises et histoire*, 2019/4 (n° 97), p. 130-135. *Entreprises et histoire*, 2019/4 (n° 97), p. 130-135. DOI : 10.3917/eh.097.0130.

La version éditée est accessible ici : <https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2019-4-page-130.htm>

***Profession : Décideur*, publié en 1979 et réédité en 1993, est l'un des premiers ouvrages de sociologie des organisations en français qui s'intéressait à la question de la décision, à partir de l'exemple d'une réforme de l'État menée par des hauts-fonctionnaires. Dans quel contexte, scientifique et organisationnel, ce livre a-t-il été écrit ? Par quels canaux l'auteure était-elle informée des travaux anglophones qui se faisaient au même moment sur ce sujet ? À partir de quelles méthodes a-t-elle pu reconstituer les décisions des préfets ? Catherine Grémion, directrice de recherche émérite, membre du Centre de sociologie des organisations depuis sa fondation, directrice de ce centre entre 1985 et 1992, répond à ces questions dans un entretien inédit réalisé le 8 mars 2019.**

***Dans quel contexte avez-vous effectué les recherches qui ont conduit à Profession : Décideur ?***

**Catherine Grémion :** Le genèse de ce livre a été longue<sup>1</sup>. En septembre 1962, après mes études à Sciences Po, où j'avais eu l'occasion de travailler sur des décisions publiques avec Jacques Rigaud, j'ai été embauchée dans le centre qui ne s'appelait pas encore le Centre de sociologie des organisations et qui était dirigé par Michel Crozier, rue Saint-Hilaire<sup>2</sup>. J'ai été chargée d'assister à la commission de la réforme administrative du club Jean Moulin, à un moment où on commençait à réflé-

---

<sup>1</sup> C. Grémion, *Profession : décideurs. Pouvoir des hauts fonctionnaires et réforme de l'État*, Paris, Gauthier-Villars, 1979.

<sup>2</sup> P. Grémion, « L'atelier Saint-Hilaire (1962-1975) », *Entreprises et histoire*, n° 84, 2016, p.11-28.

chir aux réformes régionales<sup>3</sup>. J'avais aussi comme tâche de classer les papiers de Michel Crozier qui était rentré de plusieurs années aux États-Unis avec des tonnes d'archives dans des cartons<sup>4</sup>. Ce classement m'a donné l'occasion de lire toutes ces notes, photocopies et ouvrages. J'ai notamment écrit des notes sur les travaux portant sur la décision, à partir de ces ressources<sup>5</sup>. J'ai aussi bénéficié d'un environnement intellectuel très stimulant, avec Jean-Pierre Worms, Pierre Grémion, Jacques Lautman puis Jean-Claude Thoenig et Renaud Sainsaulieu... Certains chercheurs tournaient autour du laboratoire sans y être, comme Haroun Jamous, qui venait assez souvent<sup>6</sup>. Nous nous retrouvions dans un séminaire qui était un séminaire de lecture de textes... Autrement dit, mon travail a bénéficié de cet environnement de gens qui travaillaient sur des choses assez diverses (Haroun Jamous travaillait sur les médecins, Jean-Pierre Worms sur les préfets, etc.). Les discussions se passaient aussi au café. Ce n'est qu'en 1977 que je soutiens ma thèse<sup>7</sup>, publiée sous forme de livre deux ans plus tard.

### ***Quand avez-vous commencé votre terrain pour ce livre ?***

J'ai commencé mon terrain tout en classant les papiers de Michel Crozier, vers 1964. Michel Crozier avait obtenu des crédits pour étudier la réforme régionale et la réforme départementale qui étaient en train de se faire (la réforme de 1964). Pierre Grémion et Jean-Pierre Worms étaient allés voir un préfet qui s'appelait Pierre Bolotte et qui travaillait au ministère de l'Intérieur, pour lui dire qu'ils voulaient faire une étude locale des régions qui venaient d'être créées, et moi, comme je m'intéressais à la décision, ils ont obtenu que je puisse travailler sur un papier racontant l'histoire

---

<sup>3</sup> De nombreuses publications sont issues de ce programme de recherche, dont un livre collectif : M. Crozier, E. Friedberg, C. Grémion et alii, *Où va l'administration française ?* Paris, Editions d'organisation, 1974. Sur le Club Jean Moulin, voir C. Andrieu, *Pour l'amour de la République. Le Club Jean Moulin (1958-1970)*, Paris, Fayard, 2002.

<sup>4</sup> Sur Michel Crozier et les États-Unis, voir entre autres : F. Chaubet, « Michel Crozier, entre la France et les États-Unis. Parcours international d'un sociologue », *Vingtième siècle*, n° 119, juillet-septembre 2013, p. 71-84 ; A. Paulange-Mirovic, « Genèse d'une sociologie des organisations en France. L'importation des savoir-faire de la psychologie sociale américaine par Michel Crozier (années 1950) », in M. Kaluszynski et R. Payre (dir.), *Savoirs de gouvernement. Circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Économica, 2013, p. 86-101. Sur le "premier" voyage de Michel Crozier aux États-Unis : Gwénaële Rot, « "Étudier de près comment la machine fonctionne" : une lettre d'Amérique de Michel Crozier (Detroit, Michigan, 3 avril 1948) », *Entreprises et histoire*, 2016/3 (n° 84), p. 143-153 et G. Rot, « Lettres de Walla Walla ou l'expérience ouvrière de Michel Crozier (juin 1948) », in P. Vannier (dir.), *La sociologie en toutes lettres : L'histoire de la discipline à travers les correspondances*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2017.

<sup>5</sup> C. Schmid, « Quelques recherches récentes sur le problème du pouvoir dans les communautés locales », *Sociologie du travail*, n° 2, 1965, p. 190-196 ; C. Grémion, « Vers une nouvelle théorie de la décision », *Sociologie du travail*, n° 4, 1969, p. 463-471.

<sup>6</sup> Haroun Jamous publia un rapport (H. Jamous, *Contribution à une sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, CES, CNRS, 1967), puis un livre, en 1969, sur la réforme des études médicales et des hôpitaux de 1958. Le livre, comme son titre l'indique, était un apport séminal à la « sociologie de la décision ». H. Jamous, avec la collaboration de J. Commaille et B. Pons-Vignon, *Sociologie de la décision. La réforme des études médicales et des structures hospitalières*, Paris, CNRS Editions, 1969.

<sup>7</sup> C. Grémion, *Décision ou indécision dans la haute administration française : l'exemple des réformes départementale et régionale de 1964*, thèse d'État de sociologie, Paris, Institut d'Études Politiques, 1977. En sus de Michel Crozier, directeur de la thèse, le jury était composé de François Bourricaud, Stanley Hoffmann, Georges Lavau et Alain Touraine.

de ces décisions de réformes<sup>8</sup>. Pierre Bolotte les a autorisés à ce que je vienne plonger dans les dossiers du cabinet, tous confidentiels, pour regarder comment s'étaient prises les décisions de la réforme administrative de mars 1964. Pierre Bolotte a été un des artisans de la réforme, et il a fait partie, bien sûr, des modernistes dans mon enquête, et donc j'ai eu le droit de venir mettre le nez dans ses archives toutes récentes.

Très rapidement, le ministère de la Réforme Administrative a été créé ; Louis Joxe en était le ministre. Ce dernier avait comme directeur de cabinet Francis de Baecque, conseiller d'État qui avait été mon maître de conférence en 1<sup>ère</sup> année à Sciences Po. Je suis allée le voir et je lui ai dit : « Voilà, j'aimerais faire une thèse de 3<sup>e</sup> cycle sur la décision de la réforme administrative, qu'est-ce que vous en pensez ? » (j'ai donc un peu triché, je ne lui ai pas dit que j'avais déjà un travail en cours au ministère de l'Intérieur). Il m'a dit : « Bien sûr, voilà les archives, voilà les armoires, et même, pourquoi vous ne prenez pas les classeurs sur la réforme de la région Île-de-France ? » J'ai refusé pour me concentrer d'une part sur les archives du ministère de l'Intérieur, d'autre part sur celles du ministère de la réforme administrative pour les réformes de mars 1964, qui changeaient le rôle des Préfets et créaient des régions et des assemblées régionales, les Commissions de développement économique régional (CODER). La création de la région Île-de-France, avec le redécoupage des départements franciliens, aurait été passionnante à étudier, mais je ne pouvais pas analyser trois réformes en même temps. Nous avons payé une vacataire pour continuer et finir le travail que j'avais commencé au ministère de l'Intérieur, et qui était déjà très avancé.

Le travail sur documents a été très intéressant, parce qu'il y avait les notes dans les marges, il y avait les comptes rendus de réunions, les conseils restreints avec le président de la République, etc. Dans les papiers, souvent marqués *confidentiels*, du ministère de l'Intérieur, il y avait vraiment de tout. Je recopiais tout ce qui était important, oui, je recopiais. Donc, j'ai pris des notes, des notes, des notes, et avec ça, j'ai fait un DSREP (Diplôme supérieur de recherche en études politiques). Ce n'était pas un 3<sup>e</sup> cycle, et je l'ai soutenu devant Georges Lavau, Bernard Gournay et Michel Crozier, selon mes souvenirs. Tout en préparant ce diplôme, qui était sur la base uniquement des archives, j'ai compris que des tas de choses se passaient en dehors, choses qu'on ne voyait pas dans les archives que j'ai consultées. Il n'y avait jamais de compte rendu des réunions du conseil des ministres, par exemple, bien sûr. Donc je me suis dit qu'il fallait interviewer les gens.

### ***Pouvez-vous nous parler des archives que vous avez consultées et de leurs limites ?***

---

<sup>8</sup> Né en 1921, Pierre Bolotte est diplômé de l'École libre de sciences politiques. En 1944, il entre dans le corps professoral et devient directeur du ministre de l'Information puis commissaire de la République. Il occupe différents postes, notamment en Indochine et en Algérie. De 1962 à 1965, il rejoint le ministère de l'Intérieur. Ses papiers sont consultables au Centre d'histoire de Sciences Po : <http://chsp.sciences-po.fr/fond-archives/bolotte-pierre> (consulté le 24 octobre 2019).

Pour beaucoup, c'étaient des relevés de décisions. Il y avait très peu de transcriptions de discussions. Je me souviens qu'une fois, il y avait marqué, pour savoir si le préfet devait dépendre du Premier Ministre ou seulement du ministre de l'Intérieur : « Le préfet dépendra du Premier Ministre », et avait été rajouté : « ainsi que du ministre de l'Intérieur ». À côté, Pierre Bolotte avait rajouté à la main : « ou comment noyer le poisson » – car cela évitait que les Préfets soient détachés du ministère de l'Intérieur. Ce que j'avais, c'étaient les relevés de décisions, les uns après les autres ; donc je voyais que celle du 14 juin n'y figurait pas, qu'elle apparaissait le 15, qu'elle avait été supprimée, et qu'une autre réapparaissait le 18. Tout ça n'était que réglementaire et pas législatif. Mais je n'avais pas les discussions. Il y avait une liste des présents, et les relevés de décisions, et puis un ou deux rapports.

Il y avait d'ailleurs un rapport, et personne ne voulait me donner le nom de l'auteur, parce que cet homme était devenu l'équivalent du diable. Jacques Bardon, puisque tel était le nom que j'ai fini par trouver, avait décrété que les fonctionnaires des préfectures ne faisaient pas grand-chose, donc il n'y avait qu'à les enlever des services extérieurs, pour aider les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées à faire leur travail correctement, et puis laisser un tout petit état-major d'une dizaine de personnes autour du Préfet. Or, pour le ministère de l'Intérieur, la préfecture était d'autant plus considérée qu'il y avait beaucoup d'agents. Si on envoyait les agents dans les autres services et qu'il ne restait plus personne, c'était donc qu'il voulait vider le ministère de l'Intérieur, donc ce Bardon était vraiment devenu la peste, on n'osait même plus dire son nom, c'était drôle (rires). Mais j'ai fini par tomber sur le rapport de l'inspecteur Bardon (dont je n'ai jamais pu retrouver le prénom à l'époque, c'était « l'inspecteur B », inspecteur général d'administration)<sup>9</sup>. Ce qu'il racontait était très juste, sauf qu'après ça, quand le préfet de la région Haute-Normandie et la Seine-Maritime, Pierre Chaussade, a voulu, persuadé par le rapport Bardon, appliquer sa méthode, il n'y avait jamais moyen, parce que les fonctionnaires ne voulaient pas partir d'un endroit à l'autre, parce que les avantages n'étaient pas les mêmes (...), les statuts n'étaient pas les mêmes... Passer d'un statut à l'autre, ce n'était pas possible. Donc Bardon a été considéré comme une catastrophe, même si on a cherché à appliquer ce qu'il recommandait. Mais en général, j'avais plutôt accès aux relevés de décision, avec très peu d'explications données.

### ***A quel moment avez-vous fait appel aux entretiens ?***

J'ai commencé les entretiens après ce premier travail. Je voyais les évolutions des textes. Donc je voyais bien les résistances, je voyais bien dans quel sens ça allait ; mais je n'avais pas les motifs et

---

<sup>9</sup> Jacques Bardon, inspecteur (1950), inspecteur général de l'administration (1957), puis conseiller maître à la Cour des comptes (1967), est mentionné dans l'inventaire des archives du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, dans les archives du Premier ministre, Archives Nationales, 19790742.

j'ai cherché les motifs en allant faire des entretiens. C'étaient les débuts des magnétophones. J'ai eu un gros Uher, qui était gros comme ça, avec les bandes qui tournaient, et je suis partie interviewer les gens que j'avais repérés par des noms qui apparaissaient dans les archives. Et donc là, je suis allée voir les gens dans des cabinets ministériels à Paris, voir des Préfets des « départements d'expérience » (car avant de fixer la réforme, on avait décidé de faire des expériences dans trois départements, qui sont devenus quatre en cours de route). Je suis donc allée dans ces départements : Rouen, Poitiers, Evreux, et parfois là où étaient à ce moment les acteurs qui avaient changé de postes. En tout, j'ai pu voir une centaine de personnes, presque toutes celles qui apparaissaient dans les documents, les préfets, Michel Aurillac, Raymond Deugnier, Maurice Doublet, les fonctionnaires, et aussi quelques ministres impliqués, Louis Joxe, Edgar Pisani, ou encore Edouard Balladur. Et une fois que j'ai eu tout ça (c'étaient des heures et des heures de bandes, il a fallu les faire taper, ça prenait un temps fou et ça coûtait assez cher), il a fallu dépouiller et faire entrer ça dans une grille où j'avais des profils d'acteurs, des rationalités, etc. Pendant le temps nécessaire à la transcription, j'ai pu aller au ministère de l'Intérieur, et obtenir de consulter les fiches des préfets, et des sous-préfets, qui me donnaient leur formation, et leur carrière... Ce fichier a disparu depuis. Je demandais à mes interviewés de dire ce qu'ils avaient pensé des réformes, et du processus, puis de classer les acteurs les plus importants par ordre. Donc, ça, c'est venu après, c'est une des bases de tout ce que j'ai pu faire sur le « pouvoir réputationnel »<sup>10</sup>. En 1971, quand nous sommes partis aux États-Unis, j'ai emporté des caisses d'entretiens, j'ai tapé mon texte sur une machine anglaise qui m'a été prêtée par Harvard, où il n'y avait pas les accents. Je suis partie avec toute ma documentation.

***Où étiez-vous basée aux États-Unis et qui avez-vous rencontré ?***

Nous sommes partis pendant l'année civile 1971 et nous étions basés au *Center for European Studies* à Harvard où j'ai eu un bureau. J'ai donc rencontré Albert Hirschman et Stanley Hoffmann, qui ont été très accueillants. Stanley Hoffman, qui s'intéressait aux questions de l'administration française, a fait la préface de mon livre.

***Page 69 d'une note critique que vous avez écrite en 1969 vous citez la thèse de Graham Allison sur Cuba, avant qu'elle ne soit publiée en livre<sup>11</sup>. Le livre tiré de la thèse est devenu une référence centrale dans l'étude de la décision en sciences sociales. Comment en aviez-vous eu connaissance si tôt ?***

---

<sup>10</sup> Voir C. Grémion, « Vers une nouvelle théorie de la décision », art. cité.

<sup>11</sup> La première édition du livre date de 1971 : G. Allison, *Essence of Decisions. Explaining the Cuban Missile Crisis*, Boston, Little Brown, 1971.

Elle était dans les papiers de Michel Crozier en version « document de travail », pas encore publiée.

### ***Quels autres travaux ont été marquants pour vous ?***

Le livre de Haroun Jamous, avec ses « marginaux sécants », était une vraie analyse de décision<sup>12</sup>. Il y avait d'autres choses qui relevaient d'analyses organisationnelles. James March et Herbert Simon<sup>13</sup> offraient un cadre très utile mais ce n'étaient pas des analyses de décision : ils proposaient l'analyse d'une organisation, et de la façon dont des gens, sur place, allaient faire des élucubrations d'un certain type, et qu'ils devaient, après, coordonner avec celles du voisin. L'étude de Charles Lindblom<sup>14</sup> était comparable : c'est une histoire d'organisation, avec des gens qui essayaient de s'entendre, de manière incrémentale, etc. C'étaient des analyses très intéressantes pour analyser les décisions, mais ce n'étaient pas des analyses de décision proprement dites. Il y avait encore une autre chose dans laquelle il y avait une analyse de décision qui nous avait beaucoup amusés, c'était le « *garbage can model of choice* »<sup>15</sup>. Tout le monde se souvient peut-être de ça : la nomination d'un doyen dans une université suédoise où les noms tournent un peu (on pourrait sans doute faire la même chose pour les têtes de listes des élections européennes...), et puis Crac ! ça tombe à la poubelle, alors on cherche quelqu'un d'autre, parce que ce n'est pas celui qu'il faut, mais c'est venu après (avec Olsen). Richard Cyert et James March, avec leur *Behavioral Theory of the firm* m'ont aussi beaucoup inspirée<sup>16</sup>.

Mais le travail d'Allison sur les missiles de Cuba a été assez fondamental, c'était une très bonne étude de décision, et cela montrait bien l'impossibilité d'avoir une connaissance complète des alternatives. Par exemple, les informations qui arrivaient de Cuba, c'étaient des dossiers énormes que les gens n'arrivaient même pas à analyser... Alors moi, finalement, j'étais arrivée à l'idée, en combinant Cyert, March, Simon, et d'autres, ainsi qu'Allison, que c'était LA première solution acceptable pour tout le monde qui allait être prise, mais ce n'était pas nécessairement la meilleure. Simplement, elle était acceptable pour tout le monde. C'était finalement comme ça que ça se passait. Le livre d'Allison était, me semble-t-il, avec quelques études de Robert Dahl<sup>17</sup> qui regardait des histoires de nominations de maires, la première véritable étude prenant les décisions depuis le début : « Voilà comment ça s'est passé, voilà les acteurs, voilà les buts de chacun des acteurs, etc... ».

---

<sup>12</sup> H. Jamous, avec la collaboration de J. Commaille et B. Pons-Vignon, *Sociologie de la décision*, op. cit.

<sup>13</sup> J. G. March, H. Simon, *Organizations*, New York, Wiley, 1958.

<sup>14</sup> C. Lindblom, « The Science of 'Muddling Through' », *Public administration*, vol.19, n° 2, 1959, p.79-88.

<sup>15</sup> M. D. Cohen, J. G. March, J. P. Olsen, «The Garbage-Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, vol.17, n° 1, 1972, p.1-25.

<sup>16</sup> R. Cyert, J. G. March, *A Behavioural Theory of the Firm*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1963.

<sup>17</sup> R. Dahl, *Who Governs ?*, New Haven, Yale University Press, 1957.

*Dans un compte rendu de votre livre Profession décideur<sup>18</sup>, l'auteur insiste sur le fait que votre apport est d'avoir eu de l'intérêt pour les parcours des décideurs, dans les prises de décision, et vous avez évoqué la même chose dans un autre travail plus récent sur les évêques<sup>19</sup>. Pouvez-vous nous expliquer ?*

Pour moi, les parcours sont devenus quelque chose de très intéressant pour comprendre pourquoi certaines personnes étaient favorables en gros à un allègement des procédures administratives, pour pouvoir se centrer sur les questions dites « importantes », par exemple les décisions d'investissement... Et il y avait quelques mesures administratives qui étaient significatives de cette orientation, en particulier l'ordonnancement secondaire. Qu'est-ce que c'est que l'ordonnancement secondaire ? C'est la différence entre l'ordonnateur et le comptable, je ne vais pas entrer dans le détail... Certains disaient « ça ne sert à rien », d'autres disaient « c'est la phase ultime de la dépense, c'est important ». Il y avait le courrier : est-ce qu'il fallait connaître TOUT le courrier qui arrivait, ou est-ce qu'il fallait sélectionner les décisions les plus importantes ? Il y avait l'idée pour certains qu'on devait avoir le plus de fonctionnaires possible et d'autres qui disaient qu'il fallait surtout pouvoir réunir un petit état-major des chefs de service importants, et discuter avec eux...

Donc ça faisait des différences entre ceux qui étaient les plus bureaucratiques, et ceux qui étaient orientés vers l'action économique un peu sélective des points importants de l'action de l'État. Alors, j'ai essayé de comprendre pourquoi les gens avaient ces orientations différentes, et je me suis aperçue qu'ils faisaient référence à des expériences qu'ils avaient eues. « Quand j'étais en Guadeloupe, je me suis aperçue que... », « quand j'étais en Algérie, je me suis aperçue que », etc. Et donc j'ai commencé à regarder qui était passé par où. Et je me suis aperçue qu'il y avait des gens qui avaient quelquefois un parcours très, très long, toujours dans la même administration. Ces gens-là, ils avaient plutôt une vision très statique orientée surtout vers les règles administratives, etc. Autrement dit : surtout ne pas bouger. Les autres, ceux qui étaient plutôt pour une action plus sélective, orientée vers les problèmes de développement à résoudre, mais ne s'appuyant pas forcément sur une administration importante, c'étaient ceux qui avaient été éloignés de la métropole, d'une certaine façon, à un certain moment, mais surtout qui avaient eu des visions différentes dans d'autres administrations, et qui étaient passés aussi par des études dans des disciplines différentes. Donc il y avait vraiment un lien entre cette mobilité à la fois intellectuelle et géographique, et une capacité d'innovation.

Haroun Jamous a apporté une pierre à mon raisonnement avec l'appendice à son livre, qui portait sur la carrière du professeur Robert Debré. Le professeur Debré avait commencé par faire de la phi-

---

<sup>18</sup> Y.-F. Livian, « Compte-rendu de Catherine Grémion, *Profession : Décideurs. Pouvoir des hauts fonctionnaires et réforme de l'État* (Gauthier-Villars, Paris, 1979) », *Sociologie du travail*, n° 4, 1982, p.491-494.

<sup>19</sup> C. Grémion, P. Levillain, *Les lieutenants de Dieu. Les Evêques de France et la République*, Paris, Fayard, 1986.



losophie avant la médecine. Il a eu besoin de passer par une expérience autrichienne, et voir de ses yeux un système hospitalier différent pour être capable de penser et de remettre en question le système français. Il avait à la fois un pied dedans un pied dehors, donc il a pu être le « marginal-sécant » parfait. Par la suite, je me suis intéressée aux évêques avec Philippe Levillain et j'ai essayé de tester les mêmes hypothèses, mais cela a été difficile de reconstruire le parcours des évêques et d'établir le lien avec leurs orientations vis-à-vis des réformes à mener au sein de l'Église. En revanche cette hypothèse a été à nouveau testée par Laurent Zylberberg sur la création de la région Île-de-France<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> L. Zylberberg, *De la région de Paris à l'Île-de-France, Construction d'un espace politique*, thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, Institut d'Études Politiques, 1992.